



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée polyvalent
Collège
François-Jean ARMORIN
CREST

Académie de Grenoble

DOCUMENT A CONSERVER
INFORMATIONS GENERALES ET DE RENTREE

➤ **Coordonnées :**

Lycée F-J Armorin, 6 avenue Charles Armorin – BP525 – 26402 – CREST Cedex

Mél : ce.0260006r@ac-grenoble.fr

Adresse du site du lycée : <https://francois-jean-armorin.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

Tél standard : 04 75 25 10 89

Tél vie scolaire : 04 75 25 80 72

Tel secrétariat élèves : 04 75 25 80 69

➤ **Horaires de fonctionnement du lycée :**

- Accueil des élèves lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 18h00 et mercredi de 7h30 à 12h00. Présence d'élèves le mercredi après-midi en fonction des activités (association sportive, retenues, ...)
- Début des cours à 8h00 - Fin des cours à 18h00 (12h00 le mercredi)

Les élèves entrent et sortent librement du lycée (sauf 3^{ème} prépa métiers) en utilisant leur PASS Région.

➤ **Manuels scolaires :**

La région Auvergne-Rhône-Alpes met gratuitement à disposition les manuels scolaires. Ceux-ci seront remis aux élèves au cours de la semaine suivant la rentrée scolaire. Pour recevoir ses manuels, chaque élève devra être muni de son pass'Région.

➤ **Demi-pension :**

Un service de demi-pension est proposé lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les élèves ont la possibilité de prendre leur repas au lycée le mercredi en cas d'activités l'après-midi.

Rentrée 2026, le prix du repas est fixé à 3,93 €.

➤ **Bourse de lycée (attention changement) :**

L'attribution des bourses est déterminée par année scolaire. Vous pouvez demander l'examen automatique de vos droits aux bourses sur le dossier d'inscription (vivement recommandé).

➤ **Fonds sociaux :**

Il existe au lycée des fonds sociaux destinés à venir en aide aux familles qui rencontrent des difficultés financières pour faire face aux dépenses liées à la scolarité (fournitures scolaires, frais de demi-pension, frais de scolarité,...). Pour bénéficier d'une aide, retirer un dossier auprès de l'assistante sociale ou de la secrétaire de gestion. Ce dossier sera examiné, en toute discrétion.

➤ *Espace numérique de travail :*

Afin de vous permettre de suivre plus facilement la scolarité de votre enfant, un espace numérique de travail est mis en œuvre. Vous pourrez, à l'aide d'un accès Internet et d'identifiants personnels, accéder à l'ensemble des informations concernant votre enfant. Adresse à saisir : <https://francois-jean-armorin.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

➤ *Assurance scolaire :*

Dans le cadre des activités obligatoires se déroulant pendant le temps scolaire, l'assurance scolaire est très vivement recommandée. Par contre dans le cadre des activités facultatives offertes par le collège, l'assurance est obligatoire sous 2 aspects : responsabilité civile et assurance individuelle accidents corporels.

➤ *Protection des données :*

Les données transmises font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique des élèves. L'établissement s'engage à traiter vos données personnelles dans le respect du *règlement général sur la protection des données (RGPD)*, qui définit notamment les règles de transmission, de sécurisation et de conservation des fichiers. Vous pouvez solliciter le chef d'établissement pour obtenir toute information complémentaire.

➤ *Matériel scolaire :*

Au lycée, il n'y a pas de liste de matériel à acheter. Les élèves peuvent choisir ce qui leur convient le mieux. Pour la rentrée, il faut le matériel de base (trousse, copies). Les enseignants pourront conseiller les élèves pour leur discipline.

➤ Rentrée 2026

→ **Mardi 1^{er} septembre**

- Rentrée des élèves de 2^{nde} générale et technologique (2GT) de 8h00 à 11h00
- Rentrée des élèves de première et terminale générale de 9h30 à 12h00
- Rentrée des élèves de première et terminale professionnelle AGORA de 9h30 à 12h00
- Rentrée des élèves de terminale CAP PSR de 9h30 à 12h00
- Rentrée des élèves de 3^{ème} prépa-métiers (3PM), accompagnés de leurs responsables légaux, de 13h30 à 16h00
- Rentrée des élèves de 2^{nde} professionnelle GA-TL, accompagnés de leurs responsables légaux de 14h00 à 17h00
- Rentrée des élèves de 1^{ère} CAP PSR, accompagnés de leurs responsables légaux de 14h00 à 17h00

→ **Mercredi 2 septembre**

- Début des cours selon l'emploi du temps pour toutes les classes du lycée.

Ouverture de l'internat mardi 1^{er} septembre

Ouverture de la demi-pension pour tous les élèves à compter du mercredi 2 septembre